per
sée

Revue de l'histoire des religions

Le « Commentaire d'Habacuc », découvert près de la Mer Morte. Traduction et notes

André Dupont-Sommer

Citer ce document / Cite this document :

Dupont-Sommer André. Le « Commentaire d'Habacuc », découvert près de la Mer Morte. Traduction et notes. In: Revue de l'histoire des religions, tome 137, n°2, 1950. pp. 129-171;

doi : https://doi.org/10.3406/rhr.1950.5717

https://www.persee.fr/doc/rhr_0035-1423_1950_num_137_2_5717

Fichier pdf généré le 10/04/2018

creative commons

Le « Commentaire d'Habacuc » découvert près de la Mer Morte

Traduction et notes

Parmi les rouleaux découverts en 1947 dans la grotte de ʿAin-Fašḫa, près de la Mer Morte, et qui furent acquis par le Couvent Saint-Marc de Jérusalem, deux viennent d'être publiés en entier : le livre d'*Isaïe* et le *Commentaire d'Habacuc* ; ils figurent tous deux dans un même volume, qui a paru aux États-Unis[1]. Précédé d'une brève introduction, où se trouve racontée la découverte et où sont décrits les deux rouleaux, ce volume est essentiellement un recueil de planches en phototypie, chaque planche étant accompagnée d'une transcription en caractères hébreux imprimés ; la traduction et le commentaire sont réservés pour un volume ultérieur. Grâces soient rendues aux savants éditeurs qui nous livrent avec une telle célérité les documents les plus sensationnels qui aient été offerts, depuis longtemps, à l'étude du philologue et de l'historien !

L'un des éditeurs, William H. Brownlee, avait déjà publié antérieurement une première traduction, en anglais, du *Commentaire d'Habacuc*[2]. Mais cette traduction, présentée avant que ne fût connu du lecteur le texte hébreu lui-même, ne

1) *The Dead Sea Scrolls of St. Mark's Monastery*, vol. I. *The Isaiah Manuscript and the Habakkuk Commentary*, edited by Millar Burrows with the assistance of John C. Trever and William H. Brownlee (published by the American Schools of Oriental Research, New-Haven, 1950).

2) Dans *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, n° 112 (décembre 1948), p. 8-18 ; l'auteur a apporté lui-même des corrections assez nombreuses à ce premier travail dans la même revue, n° 114 (avril 1949), p. 9-10, et n° 116 (décembre 1949), p. 14-16.

pouvait guère permettre une étude approfondie du document. Dès que j'eus reçu, au début de mai, le volume si impatiemment attendu, je m'appliquai aussitôt à traduire pour mon propre compte le *Commentaire* ; c'est cette traduction que je publie ici. Si elle diffère sur un certain nombre de points importants de celle du distingué hébraïsant américain, je tiens à rendre plein hommage au mérite du premier traducteur ; l'étendue de ma dette apparaîtra aisément à qui comparera les deux traductions, comme aussi se montreront les éléments de nouveauté que ma traduction comporte.

La présente traduction a servi de base à une première étude historique dont j'ai donné lecture devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 26 mai[1]. Elle est ici suivie de notes philologiques, destinées à la justifier chaque fois que cela s'impose, et aussi de notes historiques, visant principalement à éclairer les nombreuses allusions du texte. Pour un exposé d'ensemble (datation du document, histoire et doctrine de la secte d'où il émane), je me permets de renvoyer à ma communication.

En ce qui concerne le texte biblique lui-même, pour lequel le *Commentaire d'Habacuc* fournit de nombreuses variantes, je m'abstiens généralement de toute comparaison avec le texte massorétique, réservant cette étude pour un article ultérieur ; je ne signale, en principe, les leçons massorétiques que dans les cas où cela est utile pour l'intelligence du *Commentaire* même. Ma traduction est faite naturellement sur le texte biblique que nous livre le *Commentaire*, nullement sur le texte massorétique.

Le lecteur trouvera le texte hébreu dans l'édition américaine[2]. Les colonnes I et II sont gravement mutilées ; en outre, au bas de chaque colonne, ont disparu deux ou trois lignes. Quand les lacunes portent sur le texte biblique, je les

1) Cette communication est publiée séparément sous le titre : *Observations sur le Commentaire d'Habacuc découvert près de la Mer Morte* (Paris, Adrien-Maisonneuve, 1950).

2) Pl. LV-LXI.

ai complétées à l'aide du texte massorétique, de façon à obtenir une restitution aussi complète que possible du document ; il va sans dire que le texte biblique, en ces endroits-là, pouvait s'écarter plus ou moins des leçons massorétiques, comme on le voit clairement en bien des passages conservés.

I

Traduction

Col. I § **1.** — [1] [*Oracle que vit le prophète Habacuc.*]

[*Jusques à quand, ô Yahvé, ap*]*pellerai-je, sans que* [2] [*tu écoules, crierai-je vers toi à la violence, sans que tu délivres ?*] (I 1-2)

[L'explication de ceci .....].. d'une génération [3] [.....] .. sur eux [4] [..... ils cr]ieront vers [5] [.....]

§ **2.** — [*Pourquoi me fais-tu voir l'iniquité et contem*]*ples*[*-tu l'af*]*fli*[*ction ?*] [6] *Devant moi sont sévices et violence.* (I 3 a-b)

[L'explication de ceci .....] Dieu dans l'oppression et la perfidie.

§ **3.** — [7] [*Il y a des querelles, et la discorde s'élève.*] (I 3 c)

[8] [L'explication de ceci .....] .... des querelles [9] [.....] .... lui [10] [.....]

§ **4.** — *C'est pourquoi la Loi se meurt,* [11] [*et le droit ne voit plus jamais le jour.*] (I 4 a)

[L'explication de ceci .....] qui ont méprisé la Loi de Dieu [12] [.....]

§ **5.** — [*Car l'impie enser*]*re le juste.* (I 4 b)

[13] [L'explication de ceci, c'est que l'impie, c'est le Prêtre impie, et que le juste,] c'est le Maître de justice [14] [..... .....]

§ **6.** — [*C'est*] *pourquoi le droit sort* [15] [*faussé.*] (I 4 c)

[L'explication de ceci .....], et non ...

§ **7.** — [*Voyez parmi les nations et regardez, et vous serez étonnés, stupéfaits ; car je vais accomplir en vos jours une*

Col. II *œuvre : vous ne croirez pas, lorsqu'*] [1] *on la racontera.* (I 5)

[L'explication de ceci concerne .....] et ceux qui ont trahi avec l'Homme [2] de mensonge ; car ils n'[ont pas cru aux paroles] du Maître de justice, (que celui-ci avait apprises) de la bouche [3] de Dieu. Et elle concerne ceux qui ont tra[hi l'Alliance] Nouvelle ; car ils n'ont pas cru en l'Alliance de Dieu [Nouvelle (?), et ils ont profané] son [s]aint No[m]. [5] Et de même l'explication de cette parole [concerne tous ceux qui tr]ahiront à la fin [6] des jours. Ce sont des viol[ents, contempteurs (?) de l'Allian]ce, qui ne croiront pas, [7] lorsqu'ils entendront toutes les choses qui arri[veront à] la dernière génération, de la bouche [8] du Prêtre que Dieu a placé dans [la Maison de Jud]a pour expliquer toutes [9] les paroles de ses serviteurs les Prophètes, [par] le moyen [desquels] Dieu a raconté [10] toutes les choses qui arriveront à son peuple et aux [nations.]

§ **8.** — [*C*]*ar voici que je suscite* [11] *les Chaldéens, nation cru*[*elle et impétueuse.*] (I 6 a)

[12] L'explication de ceci concerne les Kittim, q[ui sont] rapides et vaillants [13] au combat, pour en faire périr beaucoup ; [et le pays tombera (?)] sous la domination [14] des Kittim, et ..[.....], et ils ne croiront pas [15] dans les préceptes de [Dieu .....]

§ **9.** — [*Qui va vers les larges espaces de la terre pour s'emparer des demeures qui ne sont pas à elle.*] (I 6 b)

Col. III [L'explication de ceci concerne les Kittim, qui .....], [1] et (qui) iront à travers la plaine (liquide ?) pour frapper et pour piller les villes du pays. [2] Car c'est ce qu'on dit : *pour s'emparer des demeures qui ne sont pas à elle.*

§ **10.** — *Elle est terrible* [3] *et redoutable ; c'est d'elle-même que procèdent son droit et sa grandeur.* (I 7)

[4] L'explication de ceci concerne les Kittim, dont la terreur et l'effroi s'étendent sur toutes [5] les nations. Et c'est avec réflexion qu'ils nouent toutes leurs intrigues malfaisantes, et c'est avec astuce et ruse [6] qu'ils se conduisent parmi tous les peuples.

§ **11.** — *Et plus agiles que les panthères sont ses chevaux,*

et plus lestes [7] *que les loups du soir. Ils bondissent, et ses cavaliers, ses cavaliers (arrivent) de loin ;* [8] *ils volent comme l'aigle qui se précipite pour dévorer. Tous pour la violence ils arrivent ; la tension* (?) [9] *de leur face est (vers) l'Est* (?). (I 8-9 a)

L'explication de ceci concerne les Kittim, qui [10] foulent le pays avec leurs chevaux et leurs bêtes. Et *de loin* [11] *ils arrivent :* des îles de la mer, pour dévorer tous les peuples, *comme l'aigle,* [12] sans se rassasier. Et c'est avec fureur et avec [irritation et dans l'ar]deur de la colère et les narines courroucées [14] qu'ils s'adressent à to[us les peuples. C]ar c'est ce qu' [15] on dit : *la ten*[*sion* (?) *de leur face est (vers) l'Est* (?).]

§ **12.** — [*Et elle rassemble, comme le sab*]*le, les captifs.* (I 9 b)

[L'explication de ceci concerne les Kittim, qui .....
....]

Col. IV § **13.** — [*Et elle, des rois*] [1] *elle se moque, et des princes elle se rit.* (I 10 a)

L'explication de ceci, c'est qu' [2] ils sont insolents envers les grands et méprisants envers les personnages respectés. Des rois [3] et des chefs ils plaisantent, et ils se moquent d'une armée nombreuse.

§ **14.** — *Et elle,* [4] *de toute forteresse elle se rit ; elle amasse de la terre et elle s'en empare.* (I 10 b)

[5] L'explication de ceci concerne les dominateurs des Kittim, qui méprisent [6] les forteresses des peuples et avec insolence se rient d'elles ; [7] et, avec une armée nombreuse, ils les entourent pour les prendre, et, sous l'effet de l'effroi et de la terreur, [8] elles se livrent en leurs mains, et ils les mettent en ruines à cause du péché de leurs habitants.

§ **15.** — [9] *Alors le vent a passé, et (celui-ci) a disparu, et celui-là a fait de sa force* [10] *son dieu.* (I 11).

L'explication de ceci concerne les dominateurs des Kittim, [11] qui, avec le parti de leur maison coupable, disparaissent l'un [12] devant l'autre. Ils prennent le commandement ; [puis, celui-]ci après celui-là, ils viennent [13] pour détruire les peu[ples. Car (c'est ce qu'on dit :) *celui-*]*là, sa force est devenue son*

dieu. [14] L'explication de ceci [..... to]us les peuples [15] [.....]

Col. V § **16.** — [*N'es-tu pas dès autrefois, ô Yahvé, mon Dieu, mon Saint ? Nous ne mourrons pas. O Yahvé,*] [1] *tu l'as établi pour le jugement, et (comme) un rocher tu l'as affermi pour celui qui le châtie. Trop pur d'yeux* [2] *pour voir le mal ; et tu ne saurais regarder vers l'affliction.* (I 12-13 a)

[3] L'explication de ceci, c'est que Dieu n'anéantira pas son peuple par le moyen des nations. [4] Mais c'est par le moyen de son Élu que Dieu rendra le jugement de toutes les nations, et c'est lors de leur châtiment qu' [5] expieront tous les impies de son peuple. Ceux qui auront gardé ses commandements [6] seront un rocher pour eux. Car c'est ce qu'on dit : *Trop pur d'yeux pour voir* [7] *le mal.* L'explication de ceci, c'est qu'ils n'ont pas été luxurieux en suivant (les regards de) leurs yeux au temps [8] de l'iniquité.

§ **17.** — *Pourquoi regardez-vous les traîtres, et gardes-tu le silence, quand l'impie engloutit* [9] *un plus juste que lui ?* (I 13 b)

L'explication de ceci concerne la Maison d'Absalom [10] et leurs partisans, qui se turent lors du châtiment du Maître de justice [11] et n'aidèrent pas celui-ci contre l'Homme de mensonge, qui avait méprisé la [12] Loi au milieu de tous les peu[ple]s.

§ **18.** — *Et tu as traité les hommes comme les poissons de la mer,* [13] *comme la gent frétillante pour dominer sur elle. Il prend le to*[*ut à l'hameçon*]*, et il le tire avec sa senne,* [14] *et il le ramasse* [*dans son filet. C'est pourquoi il sacrifie*] *à sa senne. C'est pourquoi il est dans la joie* [15] [*et il exulte, et il brûle de l'encens en l'honneur de son filet. Car, par eux, gr*]*asse est sa part,* [16] [*et sa nourriture est plantureuse.*] (I 14-16)

[L'explication de ceci .....]

Col. VI [1] les Kittim, et ils ramassent leurs richesses, avec tout le fruit de leurs pillages, [2] *comme le poisson de la mer.* Et quand on dit : *C'est pourquoi il sacrifie à sa senne* [3] *et il brûle de l'encens en l'honneur de son filet*, l'explication de ceci, c'est qu'ils [4] sacrifient à leurs étendards et que leurs armes de guerre elles-

mêmes sont [5] l'objet de leur religion. *Car, par eux, grasse est sa part, et sa nourriture est plantureuse.* [6] L'explication de ceci, c'est qu'ils répartissent leur joug [7] et leur impôt, — (cet impôt, c'est) *leur nourriture* —, sur tous les peuples, année par année, [8] dévastant des pays nombreux.

§ **19.** — *C'est pourquoi il tire son épée sans cesse* [9] *pour assassiner les nations sans pitié.* (I 17)

[10] L'explication de ceci concerne les Kittim, qui en font périr un grand nombre par l'épée, [11] jeunes gens, adultes et vieillards, femmes et enfants, et du fruit [12] des entrailles n'ont pas pitié.

§ **20.** — *Je veux rester debout à mon poste* [13] *et monter ma garde. Et je guetterai pour voir ce qu'il me dira* [14] *et ce qu'*[*il* (?) *répondra*] *à mes doléances. Et Yahvé me répondit* [15] [*et il dit : « Écris la vision et gra*]*ve-la sur des tablettes, afin qu'* [16] [*on la lise*] *couramment.* » (II 1-2)

[L'explication de ceci .....
.....]

Col. VII [1] Et Dieu dit à Habacuc d'écrire les choses qui arriveront à [2] la dernière génération ; mais la consommation du temps, il ne la lui fit pas connaître. [3] Et quand on dit : *afin qu'on la lise couramment*, l'explication de ceci concerne le Maître de justice, à qui Dieu a fait connaître [5] tous les Mystères des paroles de ses serviteurs les Prophètes.

§ **21.** — *Car il y a encore une vision* [6] *pour le temps fixé ; elle parle de la fin et elle ne trompe pas.* (II 3 a)

[7] L'explication de ceci, c'est que le temps ultime sera de longue durée, et qu'il dépassera tout [8] ce qu'ont dit les Prophètes ; car les Mystères de Dieu seront merveilleux.

§ **22.** — [9] *Si elle tarde, attends-la ; car elle viendra certainement et elle* [10] *ne sera pas en retard.* (II 3 b)

L'explication de ceci concerne les hommes de vérité, [11] qui pratiquent la Loi, dont les mains ne se relâchent pas au service [12] de la vérité, quand est reculé pour eux le temps ultime ; car [13] tous les temps de Dieu arrivent à leur terme, conformément à ce qu'il a décrété [14] à leur sujet dans les Mystères de sa Prudence.

§ **23.** — *Voici, elle est enflée, elle n'est pas droite,* [15] *[son âme en lui]*. (II 4 a)

L'explication de ceci, c'est que seront doublés pour eux [16] [.....] ... dans leur jugement [.....
.....]

§ **24.** — *[Et le juste vivra par sa foi.]* (II 4 b)

Col. VIII [1] L'explication de ceci concerne tous ceux qui pratiquent la Loi dans la Maison de Juda, que [2] Dieu délivrera de la Maison de jugement à cause de leur affliction et de leur foi [3] dans le Maître de justice.

§ **25.** — *Et en outre, sûrement, les richesses amèneront l'homme orgueilleux à trahir, et il ne* [4] *s'arrêtera pas, celui dont l'appétit est aussi large que le Shéol et qui est aussi insatiable que la Mort.* [5] *Et se sont rassemblées vers lui toutes les nations, et se sont amassés vers lui tous les peuples.* [6] *Est-ce qu'eux tous, ils ne prononceront pas un proverbe contre lui ? Et il y aura pour lui des interprètes d'énigmes,* [7] *et ils diront : Malheur à celui qui multiplie (ses biens) ! Et ce qui n'est pas à lui, jusques à quand cela fera-t-il peser sur lui* [8] *un gage ?* (II 5-6)

L'explication de ceci concerne le Prêtre impie, qui [9] fut appelé du Nom de vérité au début de son avènement ; mais, quand il exerça le commandement [10] sur Israël, son cœur s'éleva, et il abandonna Dieu, et il trahit les préceptes à cause [11] des richesses, et il vola, et il amassa les richesses des hommes violents qui s'étaient révoltés contre Dieu, [12] et il prit les richesses des peuples, accumulant sur lui les pires iniquités, et [13] il mena une conduite abominable en toute espèce de souillure impure.

§ **26.** — *Est-ce que soudain ne se lèveront pas* [14] *et ne te tourmenteront pas et ne s'éveilleront pas les bourreaux, et ne deviendras-tu pas leur proie ?* [15] *Parce que toi, tu as pillé des nations nombreuses, te pilleront tout le restant des peuples.* (II 7-8 a)

[L'explication de cette parole con]cerne le Prêtre qui s'est révolté [16] [.....
.....]

Col. IX [1] frappé par lui en vertu de jugements iniques ; et d'odieux profanateurs [2] ont commis des horreurs sur lui et des vengeances sur son corps de chair. Et quand [3] on dit : *Parce que toi, tu as pillé des nations nombreuses, te pilleront tout* [4] *le restant des peuples*, l'explication de ceci concerne les derniers Prêtres de Jérusalem, [5] qui amassent richesses et rapines en pillant les peuples ; [6] mais, à la fin des jours, leurs richesses, avec le fruit de leurs pillages, seront livrées aux mains de [7] l'armée des Kittim. Car c'est eux *le restant des peuples.*

§ **27.** — [8] *A cause du sang répandu et de la violence infligée au pays, à la cité et à to*[*us*] *ses habitants.* (II 8 b)

[9] L'explication de ceci concerne le Prêtre impie, qu'à cause du péché commis contre le Maître [10] de justice et ses partisans, Dieu a livré aux mains de ses ennemis pour l'humilier [11] par des coups jusqu'à extermination, dans les amertumes d'âme, parce qu'il avait commis un crime [12] à l'égard de son Élu.

§ **28.** — *Malheur à qui commet d'odieuses rapines pour sa maison, plaçant* [13] *en haut son nid pour le sauver de la poigne du malheur ! Tu as résolu la honte* [14] *pour ta maison, quand finiront des peuples nombreux, et tu as péché contre ton âme. Car* [15] *la pierre crie de la muraille, et, de la charpente, la poutre lui répond.* (II 9-11)

[16] [L'explication de cette parole] concerne le [Prêt]re qui [..... ....]

Col. X [1] pour que ses pierres fussent dans l'oppression et la poutre de sa charpente dans le vol. Et quand [2] on dit : *quand finiront des peuples nombreux, et tu as péché contre ton âme,* [3] l'explication de ceci, c'est la Maison de jugement ; car Dieu [4] rendra son jugement au milieu de peuples nombreux, et ensuite il la traduira en jugement, [5] et au milieu de ceux-ci il la déclarera coupable, et par un feu de soufre il la jugera.

§ **29.** — *Malheur à* [6] *qui bâtit une ville dans le sang versé et fonde une cité sur l'iniquité ! N'est-ce pas* [7] *ainsi de la part de Yahvé-Sabaôt : que les peuples peinent au profit du feu* [8] *et que les nations s'exténuent au profit du néant ?* (II 12-13)

L'explication de ceci concerne le Prophète de mensonge, qui en a séduit beaucoup [10] afin de rebâtir sa ville de vanité dans le sang versé ; et afin que (cette ville) se relevât pour témoigner avec tromperie, [11] à cause de sa gloire (nouvelle) ; afin que beaucoup peinassent à son service de vanité ; et afin qu'ils conçussent [12] par des [œuv]res trompeuses ; afin que leur labeur fût pour le néant ; afin qu'ils vinssent [13] aux jugements de feu, pour avoir insulté et outragé les élus de Dieu.

§ **30.** — [14] *Car la terre sera remplie de la connaissance de la Gloire de Yahvé comme les eaux* [15] *recouvrent la mer.* (II 14)

L'explication de cette parole, [c'est que], [16] [lors] de leur con[vers]ion, [.....
.....]

Col. XI [1] le mensonge, et ensuite leur sera révélée la Connaissance, *comme les eaux* [2] *de la mer*, en abondance.

§ **31.** — *Malheur à celui qui fait boire son prochain, répandant* [3] *sa fureur, et aussi des boissons enivrantes, pour que Dieu regarde leurs fêtes !* (II 15)

[4] L'explication de ceci concerne le Prêtre impie, qui [5] a persécuté le Maître de justice, afin de l'engloutir dans l'emportement [6] de sa fureur. Tu as osé le dévêtir ; mais, au moment de la fête chômée [7] du Jour des Expiations, il leur est apparu tout resplendissant pour les engloutir [8] et pour qu'ils trébuchassent au Jour du Jeûne, qui est pour eux un sabbat chômé.

§ **32.** — *Tu t'es rassasié* [9] *d'ignominie plus que de gloire. Bois, toi aussi, et chancelle.* [10] *Elle se tourne vers toi, la coupe de la droite de Yahvé, et l'abjection* [11] *sera sur ta gloire.* (II 16)

[12] L'explication de ceci concerne le Prêtre dont l'ignominie a dépassé la gloire. [13] Car il n'a pas circoncis le prépuce de son cœur, mais il est allé dans les voies [14] de l'ivresse afin d'étancher sa soif. Mais la coupe de la fureur [15] de Dieu l'engloutira en accumu[lant .....] et douleur [16] [.....
.....]

Col. XII § **33.** — [*Car la violence infligée au Liban retombera sur*

toi, et l'oppression exercée contre les bêtes] [1] *attisera (le feu), à cause du sang humain répandu et de la violence infligée au pays, à la cité et à tous ses habitants.* (II 17)

[2] L'explication de cette parole concerne le Prêtre impie, pour qu'on lui paye [3] sa rétribution, celle qu'il a exigée des pauvres, — car *le Liban*, c'est [4] le parti de la Communauté, et *les bêtes*, ce sont les simples de Juda, quiconque pratique [5] la Loi — ; car Dieu le condamnera à l'extermination, [6] de même qu'il a médité d'exterminer les pauvres. Et quand on dit : *à cause du sang répandu* [7] *dans la cité et de la violence infligée au pays*, l'explication de ceci, c'est que la cité, c'est Jérusalem, [8] dans laquelle le Prêtre impie a commis des actions abominables et souillé [9] le Sanctuaire de Dieu ; et la violence infligée au pays, ce sont les villes de Juda, dans lesquelles il a volé [10] les biens des pauvres.

§ **34.** — *A quoi sert une statue pour que son auteur la sculpte,* [11] *une image fondue, — amèrement trompeuse —, pour que l'auteur même de ses œuvres mette sa confiance en elle,* [12] *fabriquant des idoles muettes ?* (II 18)

L'explication de cette parole concerne toutes [13] les statues des nations, qu'elles ont façonnées pour les servir et pour se prosterner [14] devant elles. Mais celles-ci ne les délivreront pas au jour du jugement.

§ **35.** — *Malheur,* [15] *mal*[*heur à qui dit*] *au bois : « Éveille-toi ! », (qui dit :)* [*« Réveille-toi ! » à la pier*]*re muette !* [16] [*Cette image enseignera-t-elle ? Voici, elle est plaquée d'or et d'argent,*
Col. XIII *et nul souffle de vie n'est au-dedans d'elle. Mais Yahvé réside dans son temple saint :*] [1] *silence devant lui, ô terre entière !* (II 19-20)

L'explication de ceci concerne toutes les nations [2] qui servent la pierre et le bois. Mais, au jour [3] du jugement, Dieu supprimera de la terre tous ceux qui servent les idoles [4] et tous les impies.

II

Notes philologiques

Col. I. *Ligne 11.* — מאשו. Graphie insolite pour מאסו ; comparer l'accadien *mâšu*, aussi *mašû* « mépriser ».

Col. II. *Ligne 2.* — Compléter ainsi : כי לו[א האמינו בדברי] מורה הצדק[ה מ]פיא. Noter le mot צדקה ; partout ailleurs מורה הצדק.

Ligne 3. — Compléter ainsi : [ועל הבוג]דים בברית החדשה כ[י]א [לו]א.

Ligne 4. — Compléter ainsi : [בברית אל [החדשה וחללו את ש[מו ק]ודשו.

Ligne 5. — Compléter ainsi : פשר הדבר [על כול בו]נדים.

Ligne 6. — Compléter ainsi : ערי[צים מאסי בבר]ית.

Ligne 7. — Compléter ainsi : הב[אות על] הדור.

Ligne 8. — Compléter ainsi : ב[בית יהוד]ה לפרוש [את] כול.

Ligne 9. — Compléter ainsi : ה[נ]ביא[ים אשר ב]ידם.

Ligne 10. — Compléter ainsi : על עמו ו[על הגואים כ]יא.

Ligne 11. — Compléter ainsi, avec TM : המר [והמנה]ר ; la dernière lettre, un peu effacée, me semble pouvoir se lire ר (Brownlee : ה).

Ligne 12. — Compléter ainsi : והכתיאים א[שר המ]ה קלים.

Ligne 13. — Compléter ainsi : [והיתה הארץ] לאבד ר[בי]ם בממשלת.

Ligne 15. — Compléter au début : [בחוקי]ם, ou בחוקי [אל], ou בחוקי [הברית].

Col. III. *Ligne 1.* — במישור : « dans la plaine » ; c'est ainsi que le commentateur transpose l'expression du texte biblique : למרחבי-ארץ « vers les larges espaces de la terre ». Puisqu'il s'agit, comme nous le verrons, des Romains, qui arrivent « des îles de la mer » (III, 11), le mot « plaine » ne désignerait-il pas ici la « plaine liquide », c'est-à-dire la

mer (cf. latin *aequor*) ? On ne voit guère autrement à quelle « plaine » il serait fait ici allusion, s'agissant de la conquête des villes de Juda, pays essentiellement montagneux.

Ligne 4. — Compléter ainsi : פחדם [וא]מ[ת]ם.

Ligne 5. — Compléter ainsi : ו[בנ]כל ומרמה.

Ligne 9. — קדים (TM קדימה). Traduction incertaine : « à l'Est », ou « en avant », ou « un vent d'Est » ? Le premier sens, « à l'Est », devait fort tenter le commentateur, puisque les envahisseurs sont pour lui les Romains. — Compléter ensuite, après le blanc : [פשרו].

Ligne 10. — Compléter : [בסוס]יהם. — « Leurs bêtes », בהמתם, — noter le sing. collectif, — ce sont les bêtes de somme transportant les *impedimenta*, les bagages de l'armée.

Ligne 11. — מאיי הים : « des îles de la mer » ; c'est-à-dire, suivant un sens fréquent du mot hébreu איים, « des côtes », « des rivages de la mer ». Entendons ici : « des rivages de l'Italie ». — Compléter ensuite : לאכו[ל את כ]ול.

Ligne 12. — Compléter ainsi : וב[רגז ובח]רן אף ; bien entendu, on peut choisir pour le premier mot quelque autre synonyme de « colère ».

Ligne 13. — Compléter ainsi : עם [כול העמים כי]א.

Col. IV. *Ligne 3.* — בעם רב. Le mot עם désigne assez souvent en hébreu, au sg., « la troupe, l'armée » (*Nombres*, XX, 20 ; XXI, 33, etc.) ; c'est certainement son sens un peu plus loin (IV, 7) : c'est pourquoi je traduis ici aussi « une armée nombreuse ». On pourrait toutefois ici admettre un autre sens : « un peuple nombreux », le « peuple » désignant alors la multitude par rapport aux « rois » et aux « chefs » ; mais ce sens me semble moins probable.

Ligne 8. — בעון : « à cause du péché ». Brownlee traduit : « en ruines » ; conformément à cette interprétation, l'*editio princeps* transcrit בעיין. Mais בעיין, après הרסום, serait un pléonasme étrange ; en second lieu, la désinence pl. ־ין, au lieu de ־ים, fait difficulté (on rencontre, il est vrai, עיין, une fois, dans *Michée*, III, 12, mais ailleurs on a עיים, seule forme normale en hébreu) ; enfin, le pronom suffixe ־ם,

dans הרסום, ne se justifierait guère ici, si היושבים était le complément d'objet. La lecture בעוון, paléographiquement irréprochable (on sait que י et ו ont pratiquement la même forme dans cette écriture), permet une interprétation excellente.

Ligne 9. — La citation qui est faite ici de *Hab.*, I, 11, présente deux variantes par rapport au TM : וישם (= וַיַּשֵּׂם), au lieu de וְאָשֵׁם ; זה, au lieu de זו. L'interprétation à donner de ce verset selon TM est très controversée ; quoi qu'il en soit de celle-ci, l'interprétation adoptée par notre commentateur pour ce texte assez énigmatique nous est révélée par l'explication que lui-même développe. Conformément à cette explication, je traduis חלף רוח « le vent a passé » (cf. *Isaïe*, XXI, 1). Au sens métaphorique, il s'agit, semble-t-il, des mouvements et des remous de l'opinion ; c'est ainsi qu'en français, parlant des variations de la politique, nous disons : « le vent change ». Je traduis le mot suivant ויעבר « et il a disparu », d'après le sens du mot יעבורו dans l'explication du commentateur (l. 11) ; le sujet de ויעבר est indéterminé : comme le verbe suivant a pour sujet זה, le commentateur sous-entend subtilement, semble-t-il, le même sujet זה pour ויעבר (« celui-ci ... celui-là »). Quant à וישם, c'est une leçon excellente, suggérée antérieurement par plus d'un critique.

Ligne 10. — Compléter ainsi : פשר[ו ע]ל מ[ו]שלי.

Ligne 11. — Compléter ainsi : בעצת בית אשמ[תם]. — Le mot עצה a ici le sens de « parti », comme en plusieurs autres passages du *Commentaire* (V, 10 ; IX, 10 ; XII, 4), et aussi dans le *Manual of Discipline*, écrit découvert également à ʿAin-Fašḫa (I, 8, 10 ; V, 7) ; ce sens est propre, semble-t-il, à la langue de ces documents. Il dérive apparemment de celui de « décision » : comparer, en grec, αἵρεσις « choix, décision », d'où « secte, parti » ; et, en français même, « parti », signifiant « choix, décision » (dans « prendre un parti », « parti pris »), puis « groupement de gens ayant même opinion ». — אשמ[תם].

Allusion à peu près certaine au mot אָשֵׁם de TM, leçon à laquelle le commentateur, dans la citation, a cependant substitué la leçon ישם. Cet étrange phénomène se présente encore deux fois dans notre document, à propos d'*Hab.*, II, 15 et 16 (voir plus bas). Le commentateur, dans ces trois passages, connaissait donc les deux variantes, à la fois celle qu'il retient dans la citation et celle du TM ! Il semble que, pour lui, le texte sacré soit si chargé d'inspiration divine que les deux leçons lui paraissent également fondées et valables, du fait que cette dualité donne lieu — et c'est l'essentiel — à une plus grande richesse de sens spirituels.

Ligne 12. — Compléter ainsi : מושלי[ם וז]ה אחר זה. — Le participe מושלים forme ici, à lui seul, une proposition nominale : « ils prennent le commandement ».

Ligne 13. — Compléter ainsi : את העמ[ים כיא ז]ה כוחו לאלוהו ; il n'y a pas place dans la lacune pour plus de 7 à 10 lettres. — Ici, la citation partielle : « celui-là, sa force est devenue son dieu », est conforme à TM, lequel coupe le premier stique du verset après ואשם : ce qui confirme notre observation précédente sur l'emploi simultané des variantes du texte biblique par notre commentateur.

Ligne 14. — A la fin de la ligne, compléter ainsi : ל[כו.....] העמים.

Col. V. *Ligne 6.* — בצר. Ce mot, dans l'explication, vise évidemment le mot צור « rocher » de la citation ; ici, écriture défective (= צֻר) et *beth essentiae.*

Ligne 7. — בקץ. Le mot קץ, dans le *Commentaire*, comme dans les autres documents de ʿAin-Fašḫa, signifie non pas « fin », comme dans l'hébreu biblique, mais « époque, temps » ; ce fait avait été déjà clairement reconnu dans l'Écrit de Damas. Comparer, en grec, ἐποχή « arrêt, cessation », puis « période de temps, époque » (sens intermédiaire probable : cessation ou fin d'une période de temps).

Ligne 10. — ואנשי עצתם : « et leurs partisans », — non « and the men of their counsel » (Brownlee) ; voir note sur

IV, 11. Le pronom suffixe pl. ם־ se rapporte *aux gens* de la Maison d'Absalom, c'est-à-dire Absalom lui-même et les membres de sa famille.

Ligne 12. — Compléter : ע[מי]ם.

Ligne 13. — Compléter, d'après TM : כו[לה בחכ]ה.

Lignes 16-17. — Compléter ainsi : ויספהו [במכמרתו על כן יזבח] לחרמו על כן ישמח [ויגיל ויקטר למכמרתו כיא בהמה שמן] חלקו. — La phrase : [על כן יזבח] לחרמו se trouve déplacée dans cette citation ; dans l'explication qui suit, au contraire, elle précède immédiatement la phrase ויקטר למכמרתו (VI, 2-3), ainsi que dans TM.

Col. VI. *Ligne 5.* — מוראם : littéralement « l'objet de leur crainte » ; entendons « de leur crainte *religieuse* », « de leur religion ».

Ligne 8. — חרבו : « son épée » ; TM : חרמו « son filet ». La leçon du *Commentaire* est incontestablement préférable ; elle donne raison aux critiques, assez nombreux, qui avaient proposé la même correction. Noter que la confusion de ב et מ s'explique aisément dans l'écriture des documents de ʿAin-Fašḫa.

Ligne 11. — אשישים. Ce mot signifie ici « hommes », entendons « hommes faits », « adultes ». En ce sens, il ne se rencontre qu'une seule fois dans l'Ancien Testament : *Isaïe*, XVI, 7 : אשישי קיר חרשת ; à cet endroit, le Targoum a traduit אנשי « hommes » ; et c'est le même mot אנשי qu'on lit dans *Jérémie*, XLVIII, 31, 36, passages parallèles à *Isaïe*, XVI, 7. Le sens de « gâteaux » attesté en d'autres passages bibliques est peut-être dérivé du sens d' « hommes » (des gâteaux en forme de « bonshommes »).

Ligne 14. — Compléter, d'après TM : ומ[ה אשיב ע]ל ת[ו]כחתי. Peut-être, cependant, le texte biblique cité portait-il ישיב, leçon qui serait meilleure pour le sens que la leçon massorétique אשיב.

Ligne 15. — Compléter, d'après TM : [ויאמר כתוב חזון ובאר] על הלוחות למען יר[וץ].

Col. VII. *Ligne 7.* — הקץ האחרון : « le temps dernier »,

« le temps ultime » ; c'est-à-dire la période finale de l'histoire. Cette expression transpose dans la langue propre de l'auteur le mot קץ « fin » du texte biblique. — יארוך : « sera long », c'est-à-dire « de longue durée » ; entendons : d'une durée sans fin.

Ligne 12. — בהמשך : « quand est reculé » (= בְּהִמָּשֵׁךְ). Il s'agit des délais que subit de jour en jour l'avènement final du Maître de justice, délais fort pénibles pour l'attente de ses fidèles.

Ligne 13. — לתכונם : « à leur terme ». Le mot תכון (= תכוּן), non attesté en hébreu biblique, se rencontre plusieurs fois dans le *Manual of Discipline*, avec le sens de « an assigned place, position or time » (*Bul. Amer. Sch. Or. Res.*, nº 116, p. 15) ; c'est évidemment le sens ici.

Ligne 14. — Compléter au début : [לה]ם.

Ligne 15. — Compléter au début, d'après TM : [נפשו בו].

Col. VIII. *Ligne 2.* — מבית המשפט : « de la Maison de jugement » ; même expression X, 3. Cette expression désigne non pas, comme explique Brownlee, « a body of men confined in a certain section of Sheol », mais la « Maison de damnation », entendons la Maison d'Israël coupable et damnée. Par opposition à cette « Maison de damnation », les adeptes de la Nouvelle Alliance constituent la « Maison sûre », בית נאמן (Écrit de Damas, A, III, 19), la « Maison de vérité en Israël », בית האמת בישמאל (*Manual of Discipline*, col. V, ligne 6).

Ligne 9. — נקרא על שם האמת : « il fut appelé du Nom de Vérité ». Il s'agit, semble-t-il, du Nom de Yahvé ; ce Prêtre se comporta d'abord en vrai « Prêtre de Yahvé ». — Les adeptes de l' « Alliance nouvelle au pays de Damas » sont, eux aussi, « appelés d'un Nom » (Écrit de Damas, A, II, 11), « appelés du Nom » (*ibid.*, A, IV, 4) ; « leurs noms sont du ressort de Son Nom » (*ibid.*, A, II, 13).

Ligne 11. — Compléter : אנשי מס[ח].

Ligne 13. — Compléter le premier mot : ת[וע]בות. —

Compléter l'avant-dernier mot : פת[ע]אום. Le TM porte פֶּתַע, mot qui signifie également « soudain » ; la forme פתעאום n'est pas attestée dans l'hébreu biblique, mais fréquemment la forme פִּתְאֹם (aussi בפתע פתאם, לפתע פתאם, פתאם לפתע).

Ligne 14. — Compléter ainsi, semble-t-il, le premier mot : ו[ישכ]וך ; TM : נִשְׁכֶּיךָ. — Compléter l'avant-dernier mot : למש[ו]סות ; TM : לְמִשְׁפּוֹת.

Ligne 15. — Compléter : [רבי]ם.

Ligne 16. — Compléter : [פשר הדבר ע]ל.

Ligne 17. — Lire peut-être au début : [מאח]ר חוקי [... אל] « (refusant) [de suiv]re les préceptes [de Dieu ...] ».

Col. IX. *Ligne 1.* — נגועו. Ce mot ne peut guère se traduire que « frappé par lui » (= נְגוּעוֹ) ; celui qui est frappé, c'est le Maître de justice. Mais qui est l'auteur des coups ? Peut-être le Prêtre impie. Toutefois, il se pourrait que le mot fît allusion à *Isaïe*, LIII, 4 : ואנחנו חשבנוהו נגוע מכה אלהים ומענה. « Et nous, nous l'avons considéré (le serviteur de Yahvé) comme un homme frappé, battu par Dieu et humilié » ; en ce cas, c'est Dieu qui, lui-même, aurait frappé le Maître, en tant que victime expiatoire : c'est la doctrine même du fameux passage d'*Isaïe*. Cf. aussi *Psaumes*, LXXIII, 14. — במשפטי רשעה : « en vertu de jugements iniques » ; le Maître fut condamné en jugement. Cf. *Isaïe*, LIII, 8 : ממשפט לקח « en vertu d'un jugement il fut enlevé ». — מחלים : « des profanateurs » ; participe *hifil* de חלל I « profaner ». On pourrait aussi penser à la racine חלל II « percer, transpercer » : rapprocher *Isaïe*, LIII, 5, והוא מחלל « et lui (le Serviteur de Yahvé), il fut transpercé » ; encore *Isaïe*, LIII, 10 : וחפץ יהוה דכאו ויחללו (tel est le texte dans le rouleau d'*Isaïe*, *The Dead Sea Scrolls*, I, pl. XLIV, l. 10 ; TM : החלי, au lieu de ויחללו) ; cf. *Psaumes*, XXII, 17 : כראו ידי ורגלי, « ils ont percé mes mains et mes pieds ». Ces rapprochements créent peut-être une certaine présomp-

tion en faveur du sens « transperceurs » (on apprendrait ainsi que le Maître fut crucifié) ; on pourrait aussi traduire, suivant une acception plus générale, « des exécuteurs », « des bourreaux » (cf. dans le texte biblique מזעזיעיכה). Toutefois, on attendrait normalement, avec חלל II, le *piel* מחללים (le *hifil*, pour חלל II, n'est pas attesté en hébreu biblique).

Ligne 8. — Compléter ainsi : וחמס א[ר]ץ קריה וכ[ול] יושבי בה.

Ligne 9. — Lire l'avant-dernier mot : בעוון.

Ligne 10. — ואנשי עצתו : « et ses partisans » ; cf. V, 10. — Compléter ensuite : נתנו אל בי[ד א]ויביו.

Ligne 11. — במרורי נפש : « dans les amertumes d'âme ». C'est le mot hébreu מרור « amer » (adjectif ici substantivé) ; cf. araméen מרורא « amertume ». — Compléter ensuite : בעבור [א]שר.

Ligne 12. — Lire non pas השצע, qui n'offre aucun sens, mais הבוצע (TM : בִּצַּע) ; les deux lettres בו, bien que partiellement effacées, sont reconnaissables sur la photographie. — Lire l'avant-dernier mot, avec TM : [לב]יתו.

Ligne 13. — Compléter, d'après TM : [במ]רום קנו לנצל [מכ]ף רע.

Ligne 14. — Compléter, d'après X, 2 : קצוות עמי[ם] רבים וחומ[י נפ]שכה.

Ligne 15. — Compléter, d'après TM : א[בן מ]קיר תזע[ק וכ]פיס מעץ יע[ננה].

Ligne 16. — Compléter : [פשר הדב]ר על ה[כוהן] אשר. Des traces du ן, dans ה[כוהן], sont visibles sur la photographie.

Col. X. *Ligne 1.* — ... עצה ... אבניה : noter le pronom suffixe *fm.* sg. ; application est faite de la sentence biblique à une cité, à Jérusalem *(fm.)*.

Ligne 4. — משם : non pas « from there » (Brownlee), mais, au sens temporel, « ensuite ».

Ligne 10. — ולקום עדה : « et afin que (cette ville)

se relevât pour témoigner... ». Le sujet de l'infinitif קום est sous-entendu : c'est « sa ville de vanité », c'est-à-dire Jérusalem. עדה n'est pas à traduire « a court » (Brownlee), mais « témoin » ; c'est le fm. de עֵד (noter que עיר « ville » est fm.). — בשקר : « avec tromperie » ; Jérusalem, qui se rebâtit, qui se relève, est un témoin trompeur, un faux témoin, en ce sens qu'elle témoigne faussement de la puissance reconquise par la nation et de la faveur de Dieu.

Ligne 11. — בעבור כבודה : « à cause de sa gloire ». Noter le suffixe *fm.* sg. : il s'agit de la gloire *de la ville reconstruite* (non pas « his glory », comme traduit Brownlee, mais « its glory »). — Lire ensuite ליגוע (= לְיִגּוֹעַ), non לוגיע. — ולהרותם : « et pour qu'ils conçussent » ; infinitif construit de הרה. Brownlee : « to instruct them » ; mais il faudrait להורותם. Le pronom suffixe *ms.* pl. se rapporte de façon globale *aux habitants de Jérusalem*, hommes et femmes ; il est clair que ce collectif, bien que ms., vise ici les femmes.

Ligne 12. — ב[מע]שי שקר : « par des œuvres trompeuses ». Il s'agit de l' « œuvre de chair », de la procréation des enfants ; c'est une œuvre trompeuse, en ce sens que la génération charnelle, qui est entachée de souillure (cf. *Psaumes de Salomon*, VIII, 24), ne peut que décevoir par son inutilité, vu que la fin du monde est proche : seule compte la fécondité spirituelle des saints (cf. *Sagesse de Salomon*, III, 13-14). Les adeptes de la Nouvelle Alliance étaient peu portés vers le mariage, sans toutefois interdire celui-ci formellement (cf. Écrit de Damas, A, VII, 6-9)[1]. On ne saurait comprendre : « afin qu'ils conçussent des œuvres trompeuses » ; le complément d'objet du verbe הרה, en effet, n'est jamais précédé de ב (cf. *Psaumes*, VII, 15 ; *Job*, XV, 35).

Ligne 14. — Compléter : ה]אר[ץ ל[ד]עת.

1) Sur les rapports entre le *Commentaire d'Habacuc* et l'Écrit de Damas, voir *Observations...*, p. 24-25. Notons que, selon le Code de la secte de la Nouvelle Alliance, tout commerce charnel était interdit « dans la Ville du Sanctuaire », c'est-à-dire dans Jérusalem (Écrit de Damas, A XII 1-2).

Ligne 15. — Compléter : על הי[ם] פשרו הדבר [אשר].

Ligne 16. — Lire, au début : ב[ש[ו]בם].

Col. XI. *Ligne 3.* — למען הבט אל מועדיהם. Comparer TM : למען הביט על־מעוריהם « pour regarder vers leur nudité ». Le texte cité par le commentateur est tout autre ; je pense qu'il faut le traduire ainsi : « pour que Dieu regarde leurs fêtes » ; le mot אל est ici, selon moi, non pas une préposition (אֶל),mais un nom, « Dieu » (אֵל), lequel nom est sujet de l'infinitif הבט. Il est vrai que le verbe הביט peut se construire avec אל (ou על) : « regarder vers » ; mais l'explication du texte donnée par le commentateur indique que, selon lui, la personne qui « regarde leurs fêtes », ce n'est pas « celui qui fait boire son prochain », mais le Maître divin lui-même qui est intervenu pour châtier Jérusalem le jour d'une des grandes fêtes juives ; c'est ainsi qu'on peut dire de lui qu'il a « regardé leurs fêtes ». Noter que l'un des psaumes d'action de grâces tout récemment publiés par Sukénik contient une allusion assez claire à ce texte d'*Habacuc* : למען הבט אל תעותם להתהולל במעודיהם (*Megillôt Genouzôt...*, II [Jérusalem, 1950], pl. IX, l. 7-8) ; il faut traduire : « pour que *Dieu* regarde leur égarement, pour qu'ils soient insensés en leurs fêtes ».

Ligne 6. — אבית. Ce mot, dans l'*editio princeps*, est transcrit אבות ; mais cet infinitif construit ne donne guère de sens ici. La lecture אבית est tout aussi acceptable du point de vue paléographique. Littéralement : « Tu as voulu... » ; entendons : « Tu as osé... » Le commentateur s'adresse directement au Prêtre impie : tour de style vif et incisif. — גלותו. On ne peut traduire ce mot (= גַּלּוֹתוֹ) : « le déporter », « l'exiler », comme l'a entendu d'abord Brownlee (mais voir *Bul. Amer. Sch. Or. Res.*, n° 114, p. 9), et comme l'entend encore Sukénik (*op. cit.*, p. 33) ; en effet, en ce sens, il faudrait le *hifil* (הגלותו). Le mot signifie en réalité : « le découvrir », « le dévêtir ». C'est une allusion au fait que le Maître fut dépouillé de ses vêtements au moment de son

supplice ; rapprocher *Psaumes*, XXII, 18-19. Il est difficile de ne pas admettre qu'ici encore le commentateur a en vue la leçon du TM, leçon à laquelle, cependant, il en a substitué une autre dans la citation même qui précède l'explication (cf. note sur IV, 11) : le Maître fut dévêtu, et ses ennemis « regardèrent sa nudité ».

Ligne 7. — הופיע אליהם : « il leur apparut tout resplendissant » ; le verbe הופיע, littéralement « il a resplendi », est employé plusieurs fois dans l'Ancien Testament pour désigner les apparitions de Yahvé (*Deut.*, XXXIII, 29 ; *Psaumes*, L, 2 ; LXX, 2 ; XCIV, 1), — aussi dans les psaumes de la Mer Morte (Sukénik, *op. cit.*, II, pl. IX).

Ligne 8. — שבת מנוחתם : « leur sabbat chômé » (cf. l. 6 : מועד מנוחת « la fête chômée ... ». Dans *Lévitique*, XVI et XXIII, 26-32, la fête du « Jour des Expiations », — appelée aussi « Jour du Jeûne » (יום צום) dans la Mishna, — est formellement qualifiée de « sabbat chômé » : שבת שבתון.

Ligne 9. — והרעל : « et chancelle ». TM : והערל « et montre ton prépuce ». La leçon du *Commentaire* est certainement préférable ; elle est appuyée par la version grecque, et c'est une correction que proposaient déjà de nombreux critiques.

Ligne 13. — לא מל עורלת לבו : « il n'a pas circoncis le prépuce de son cœur ». Allusion à peu près certaine à la leçon massorétique והערל (cf. note sur IV, 11).

Ligne 15. — Compléter : [... יף]לוס תבלעגו [א]ל. — מכאוב : « douleur » (= מַכְאוֹב).

Col. XII. *Ligne 4.* — עצת היחד : « le parti de la Communauté » ; même expression dans *Manual of Discipline*, col. V, l. 7. Le mot יחד « société, communauté » revient constamment dans cet ouvrage ; il correspond au grec κοινωνία. — פתאי יהודה : « les simples de Juda ». Le mot פתי désigne en hébreu celui qui est simple, inintelligent, sans astuce ; les « simples » sont ici comparés aux « bêtes », aux bêtes sans intelligence. Ce n'est pas péjoratif (cf. *Matthieu*, X, 16 : « Soyez simples comme les colombes »).

Ligne 11. — מס[י]כה ומרי שקר : littéralement « une image fondue et des amertumes de tromperie »; TM : מסכה ומורה שקר « une image fondue et un maître de tromperie ». Notons que, dans le *Commentaire*, au lieu de מס[י]כה « image fondue » (la *mater lectionis* י est ici un peu surprenante), on pourrait lire מס[ו]כה « buisson d'épines » (cf. *Michée*, VII, 4) ; et qu'au lieu de מרי שקר « amertumes de tromperie » (de מַר « amer »), on pourrait comprendre « myrrhes de tromperie » (de מֹר « myrrhe »).

Ligne 15. — Compléter ainsi : ה[וי אומר לע]ץ הקיצה [עורי לאבן] דומם. Le dernier mot se termine par ם (comme dans TM), plutôt que par ה, ainsi que transcrit l'*editio princeps* : le bas du ם a disparu dans la lacune.

III

Notes historiques

L'auteur du *Commentaire*, comme on l'a vu dans la traduction qui précède, a divisé le texte biblique en 35 petites péricopes ; celles-ci ne correspondent que rarement aux versets du texte massorétique : tantôt elles sont plus longues et tantôt elles sont plus courtes. Nous ne connaissions pas encore, dans la littérature juive ancienne, de commentaire biblique de ce type ; le *Commentaire d'Habacuc* atteste une remarquable virtuosité dans le genre : l'auteur a réussi à répartir entre les diverses sections, avec une certaine suite logique, une multitude d'informations historiques et doctrinales, qui confèrent à son œuvre un immense intérêt.

Son exégèse est entièrement allégorique : toutes les sentences bibliques sont considérées comme des symboles et violemment transposées sur un plan historique et sur un plan théologique nouveaux. Ainsi faisaient les Néo-pythagoriciens à l'égard des textes d'Homère. Ainsi faisaient les Esséniens à l'égard des textes bibliques ; c'est ce que nous explique Philon d'Alexandrie (*Q. O. P. L.*, § 82) : « ... Alors l'un quel-

conque prend les Livres et lit, et un autre parmi les plus experts enseigne au passage tout ce qui est difficile à comprendre ; car, le plus souvent, c'est à l'aide de symboles (διὰ συμβόλων), suivant une studieuse et antique méthode, qu'ils exposent leur philosophie. » Josèphe nous apprend, en outre, que, parmi les Esséniens, certains énonçaient volontiers des prédictions, lesquelles se réalisaient presque toujours, et qu'ils puisaient leur inspiration dans une application constante « aux Livres sacrés » et « aux sentences des Prophètes » (*B. J.*, II, 8, 12)[1].

La manière et le style de l'auteur du *Commentaire* sont essentiellement sibyllins ; tout comme dans *Daniel*, dans *Hénoch*, dans les *Testaments des Douze Patriarches*, les personnes et les faits sont indiqués par allusions, sans que soient donnés, sinon rarement, des noms propres. Mais ces allusions étaient destinées, cela va sans dire, à être comprises, et sans trop de peine, par les auditeurs et par les lecteurs contemporains. Grâce notamment à Josèphe, notre source principale pour la connaissance de l'histoire juive aux époques hellénistique et romaine, nous pouvons, je crois, percer la plupart des allusions.

Je distribue ces notes historiques péricope par péricope, suivant la division même de l'auteur ; certaines péricopes, dont le texte est trop mutilé, seront ici laissées de côté. En outre, je dois me limiter à quelques notes essentielles, à un choix ; un commentaire exhaustif du *Commentaire d'Habacuc* ne pourra être entrepris que plus tard, quand auront été publiés tous les documents de la Mer Morte.

***

§ **5.** — Ici apparaît pour la première fois dans le *Commentaire* le « Maître de justice », fondateur de la secte de la Nouvelle Alliance. Ce personnage est fréquemment nommé dans

1) Sur l'identification très probable des adeptes de la Nouvelle Alliance avec les Esséniens, voir *Observations...*, p. 26-28.

l'Écrit de Damas, où il porte aussi les noms de « Maître », de « Maître Unique », d' « Unique », de « Législateur » (מחוקק), de « Fondateur de justice » (יורה הצדק), d' « Oint » (משיח), d' « Oint issu d'Aaron et d'Israël », etc. Objet d'une intense vénération religieuse, son nom était imprononçable, comme le nom même de Yahvé ; c'est pourquoi il demeure pour nous l'Anonyme. — Notons que, chez les Esséniens, au témoignage de Josèphe, « le nom du Législateur était, après Dieu, un grand objet de vénération » (σέβας δὲ μέγα παρ'αὐτοῖς μετὰ τὸν θεὸν τοὔνομα τοῦ νομοθέτου), et que « celui qui l'aurait blasphémé était puni de mort » (*B. J.*, II, 8, 9, § 145 ; cf. II, 8, 10, § 152). Le « Législateur », ici, ce n'est pas Moïse ; partout, Josèphe mentionne Moïse par son nom. C'est, selon moi, précisément notre « Maître de justice » : l'Écrit de Damas lui donne aussi le nom de « Législateur » (מחוקק) ; en outre, le mot même de מורה, que nous traduisons « Maître », « Docteur », pourrait fort bien, remarquons-le, se traduire « Législateur », étant donné que, de la même racine ירה (*hifil* הורה), vient le mot même de « Loi » (תורה).

§ **7.** — Malgré les lacunes du texte, on peut reconnaître, je crois, que l'auteur distingue ici trois catégories de « traîtres » (בוגדים) : d'abord, ceux qui, du vivant même du Maître, n'ont pas cru à ses paroles et se sont rangés du côté de l' « Homme de mensonge » (il s'agit ici du grand-prêtre et roi Aristobule II, comme nous le verrons plus bas) ; en second lieu, ceux qui, depuis la disparition du Maître, n'ont pas adhéré à l' « Alliance Nouvelle » que celui-ci avait fondée ; en troisième lieu, ceux qui, « à la fin des jours », — c'est-à-dire au moment même où écrit l'auteur —, restent incrédules. — « ... les choses qui arriveront à la dernière génération » : c'est le Jugement final ; celui-ci nous est décrit dans les §§ 16 et 28. — « ... de la bouche du Prêtre que Dieu a placée dans [la Maison de Jud]a » : ce Prêtre, c'est le Maître de justice, dont nous apprenons ici qu'il était de race sacerdotale ; il est mort, mais ses enseignements demeurent fidèlement transmis dans la secte qu'il a fondée, et les fidèles de cette secte, même

s'ils n'ont pas entendu le Maître de son vivant, continuent à être instruits « de sa bouche ». Le Maître, est-il dit ailleurs (§ 20), a reçu de Dieu la connaissance de « tous les Mystères des paroles de ses serviteurs les Prophètes » ; c'est de lui que découle l' « explication » authentique de ces paroles. Noter l'estime dans laquelle la secte tient les écrits des Prophètes ; ceci nous est dit par Josèphe des Esséniens (*B. J.*, II, 8, 12), et nous est confirmé, en ce qui concerne les fidèles de la Nouvelle Alliance, par le fait même que la grotte de ʿAin-Fašḫa nous a livré notamment deux rouleaux d'*Isaïe* et précisément aussi le *Commentaire d'Habacuc*.

§ **8.** — Les « Chaldéens », dont le livre biblique d'*Habacuc* annonce et décrit l'invasion, sont identifiés expressément dans le *Commentaire* avec les Kittim. On sait que le nom de Kittim, dans l'Ancien Testament, a, suivant les époques, des valeurs diverses ; dans *Daniel* XI 3, il désigne les Romains[1]. Tel est également son sens ici. Ceci résulte principalement du fait que le *Commentaire* comporte une allusion des plus transparentes à la prise de Jérusalem par Pompée en 63 (voir § 31) : *terminus a quo* qui permet de le dater de façon certaine de l'époque romaine.

§ **9.** — Allusion non seulement à la guerre de 63, mais encore aux diverses interventions des légions romaines à partir de 63.

§ **10.** — Les mots « sur toutes les nations », s'appliquant à la conquête romaine, ne sont pas une simple hyperbole. — Sur le caractère rusé du Romain Pompée, par exemple, voir le portrait que trace de ce personnage J. Carcopino (*Histoire Romaine*, t. II, p. 583 s., 589) : « fin jusqu'à la subtilité, rusé jusqu'à la perfidie, etc. ».

§ **11.** — « Et *de loin ils arrivent :* des îles de la mer », c'est-à-dire des rivages de la mer. Il est clair que cette expression, qui convient parfaitement aux Romains venant d'Italie, serait fort inexacte s'il s'agissait des rois séleucides, des

1) Sur les autres acceptions de ce nom ethnique, voir *op. cit.*, p. 7-8.

armées syriennes, qui, pour pénétrer en Palestine, n'avaient pas à venir « des îles de la mer ». — De l'image « comme l'aigle », reprise du texte biblique, l'auteur du *Commentaire* fait une magnifique application aux légions romaines, dont l'aigle était précisément l'emblème. — Sur les accès de colère du conquérant romain, cf., p. ex., Pompée devant les tergiversations d'Aristobule II : ὀργὴ δ' ἐπὶ τούτοις Πομπήιον λάμβανει... (*A. J.*, XIV, 4, 1).

§ **12.** — La lacune au bas de la col. III nous prive malheureusement de toute explication de l'auteur concernant les « captifs » faits par les Romains. Nul doute qu'il n'ait fait allusion ici aux nombreux prisonniers que Pompée emmena de Jérusalem, quand la ville fut prise. Josèphe parle d'Absalom, oncle et beau-père d'Aristobule, et aussi du roi lui-même avec ses deux filles et ses deux fils (*A. J.*, XIV, 4, 4 et 5) ; ce sont là seulement les prisonniers de marque. Il y eut beaucoup d'autres captifs. La littérature juive du Ier siècle av. J.-C. en témoigne en divers passages ; citons seulement ici *Psaumes de Salomon* II 6-9 (traduction Viteau) : « Garçons et filles subissent une captivité rigoureuse ; leur cou porte un stigmate, une marque distinctive parmi les païens. (Dieu) les a traités selon leurs péchés, en les abandonnant entre les mains des vainqueurs... » ; VIII, 24 : « Il a déporté leurs fils et leurs filles, qu'ils avaient engendrés dans la profanation. »

§ **13.** — Sous les termes généraux employés par l'auteur se cachent sans doute des souvenirs précis. Les « grands » et les « personnages respectés », que le Romain traite avec un souverain mépris, ce sont peut-être les chefs du parti pharisien, qui, lors du siège de 63, partisans d'Hyrcan II, aidèrent Pompée à prendre la ville (Josèphe, *A. J.*, XIV, 4, 2 ; *Psaumes de Salomon*, VIII, 17-23) : ils ne furent guère récompensés de cette attitude de soumission, dont profita, certes, de son mieux le rusé Romain, mais qui ne l'empêcha pas d'emmener de nombreux captifs et de prélever sur la ville conquise un tribut très lourd. — « Des rois et des chefs ils plaisantent » : les « rois », les rois de l'Orient vaincu, et, parmi eux, Aris-

tobule II, Pompée les fit traîner devant son char, sur la *via sacra*, lors de son triomphe en 61 ; les « chefs », — les chefs de la résistance, à Jérusalem —, il les fit exécuter (*A. J.*, XIV, 4, 4). Tous ces roitelets de l'Orient, comme le Romain, au fond, les méprise ! — « ...et ils se moquent d'une armée nombreuse » : rien n'arrête les légions, même quand une « armée nombreuse » leur résiste.

§ **14.** — « Les dominateurs des Kittim », מושלי הכתיאים : le nom ici donné aux chefs des Romains, מושל, littéralement « commandant », « dominateur » (Gesenius-Buhl : *Herrscher*), traduirait fort bien en hébreu le titre romain d'*imperator* (en grec αὐτοκράτωρ), titre officiel des Pompée et des César ; mais peut-être a-t-il ici une signification moins précise. En tout cas, le mot ne conviendrait guère aux souverains séleucides, qui sont proprement des « rois » ; c'est du nom de « roi » que les désigne constamment le livre de *Daniel*. Notons que, dans l'Écrit de Damas, c'est le conquérant romain qui est désigné, selon moi, sous le nom de « chef des rois de Yavan » (ראש מלכי יון), c'est-à-dire chef des rois de la Grèce et des rois hellénisés ; cf. *I Mac.* VIII, 1-16. — « ... qui méprisent les forteresses des peuples, etc. » : le début (l. 5-6) est très général ; mais la suite (l. 7-8), plus précise, vise peut-être tel ou tel événement particulier, par exemple la prise d'Alexandreion, en 57, par le Romain Gabinius. Voici, en effet, ce que rapporte Josèphe : « ... Gabinius marcha sur Alexandreion et *invita la garnison à se rendre*, avec promesse d'amnistie. Comme un corps nombreux d'ennemis campait sous les murs de la place, les Romains s'avancèrent contre eux ; Marc Antoine se distingua dans le combat et en tua un grand nombre... Gabinius *laissa une partie de son armée pour achever de réduire la place*, et parcourut lui-même le reste de la Judée... Gabinius revint ensuite à Alexandreion ; et comme il poussait activement le siège, il reçut un envoyé d'Alexandre *qui faisait implorer le pardon de ses torts et lui livra les places fortes d'Hyrcania, de Machairous et d'Alexandreion. Gabinius rasa ces places ...* » (*A. J.*, XIV, 5, 4).

§ **15.** — Cette section du *Commentaire* est des plus importantes pour la datation du document : elle fait allusion, en effet, selon moi, à la période des guerres civiles entre les grands chefs de Rome, période qui commence en 49, quand César passe le Rubicon : successivement disparaissent Pompée, battu à Pharsale en 48, puis César, assassiné en 44 ; puis apparaissent Antoine et Octave ; en 43, c'est le second triumvirat, qui associe Octave, Antoine et Lepidus. La paix ne s'établira qu'en 29, quand Octave sera nommé par le Sénat impérator à vie. Il semble que la rédaction de notre *Commentaire*, où se trouve rappelée en traits si vifs cette période d'instabilité politique, soit à situer après César et le second triumvirat, mais guère longtemps après 43, étant donné, comme nous le verrons plus loin, que l'auteur semble écrire avant que n'ait pris fin, en 40, le souverain pontificat d'Hyrcan II (§§ 32 et 33). — S'agissant notamment de Pompée et de César, il est tout naturel que l'auteur parle du « parti » et de la « maison » de ces deux grands impérators. — En dépit de l'instabilité politique, Rome maintient et poursuit ses conquêtes : « [celui-]ci après celui-là, ils viennent pour détruire les peu[ples ...] ».

§ **16.** — C'est l'Élu de Dieu, c'est-à-dire le Maître de justice, qui, par délégation de Dieu, exercera les fonctions de juge lors du Jugement final ; c'est lui, au reste, qui a déjà châtié Jérusalem, quand elle fut prise par Pompée en 63 (cf. § 31). Dans l'Écrit de Damas sont également distinguées deux Visites de Dieu : « Ceux-là (les justes) s'échapperont au temps de la Visite, tandis que les autres seront livrés au glaive, quand viendra l'Oint [issu] d'Aaron et d'Israël, ainsi qu'il en fût au temps de la première Visite... » (B XIX 10-11). La « première Visite », ce fut la prise de Jérusalem en 63 ; l'autre Visite qu'on attend, c'est celle de la « fin des jours ». — Au « jour du jugement » (cette expression se lit aux §§ 34 et 35), seront châtiés à la fois les nations et les impies d'Israël. Les nations seront jugées en premier lieu, puis ce sera le tour d'Israël, — de l'Israël coupable —, qui comparaîtra au milieu

des nations pour entendre l'arrêt de condamnation (voir § 28). — La vue des justes sauvés accablera alors les impies : « ceux qui auront gardé Ses commandements seront un rocher pour eux ». Rapprocher, p. ex., *Sagesse de Salomon* V 1-14 : « Alors, le juste sera debout en grande assurance en face de ceux qui l'ont persécuté et qui méprisaient ses labeurs. A cette vue, ils seront agités d'une horrible épouvante, etc. » ; *I Hénoch* XXXVIII 5 : « Les rois et les puissants, en ce temps-là, périront et seront livrés aux mains des justes et des saints. » — Les fidèles de la Nouvelle Alliance doivent s'abstenir scrupuleusement de tout acte de luxure, même de tout regard libidineux ; cf. « Manual of Discipline », I 6 : « ... et ne plus marcher dans l'obstination d'un cœur coupable et les regards luxurieux... ».

§ **17.** — Si, comme nous le verrons plus loin (§ 27), le grand-prêtre qui mit à mort le Maître de justice est Aristobule II, le personnage ici nommé est certainement cet Absalom qui fut fait prisonnier par Pompée en 63 ; c'était, répétons-le, l'oncle et le beau-père d'Aristobule II (*A. J.*, XIV, 4, 4) : celui-ci avait donc épousé une fille de cet Absalom. Il est permis de penser qu'il était frère d'Alexandra, — la mère d'Aristobule II —, et, par conséquent, oncle *maternel* du roi. Sa « Maison », c'est-à-dire sa famille, si étroitement alliée à la Maison royale, devait avoir une grosse influence ; le commentateur lui reproche de s'être tu, de n'avoir rien dit ni rien fait pour tenter d'arracher le Maître à la persécution. Il est parlé des « partisans » de la Maison d'Absalom ; étant donné qu'Alexandra, tout le long de son règne, se montra favorable aux Pharisiens, on peut supposer qu'Absalom, — s'il était, comme c'est plausible, frère d'Alexandra —, était lui-même du parti des Pharisiens, et que, par suite, ses « partisans » ne sont autres que les Pharisiens. On apprendrait ainsi que, lors du conflit qui opposa Aristobule II, et certainement aussi les Sadducéens, au Maître de justice et à ses partisans, le parti pharisien aurait gardé la neutralité ; ce serait une donnée de grand intérêt sur le jeu respectif des

trois partis juifs au temps d'Aristobule II. — D'Aristobule II, qualifié ici d' « Homme de mensonge » et de « contempteur de la Loi », il est encore question, selon moi, aux §§ 26, 27, 31 (voir plus bas).

§ **18.** — Il s'agit ici à nouveau des Kittim, c'est-à-dire des Romains. Le commentateur parle d'abord du butin qu'ils prélèvent sur les peuples conquis ; c'est ce butin qui, notamment au temps de Pompée, procura à Rome une extraordinaire prospérité : Rome, a-t-on écrit, fut « par lui gorgée de puissance et d'or » (J. Carcopino, *op. cit.*, p. 589). — « Ils sacrifient à leurs étendards » : allusion au culte des *signa* dans les légions romaines. Ces *signa* étaient fort mal vus des Juifs, surtout quand ils étaient ornés d'une effigie ; cf. l'épisode conté par Josèphe, *A. J.*, XVIII, 3, 1. — « Leurs armes de guerre elles-mêmes sont l'objet de leur religion » : allusion aux trophées romains. Les Juifs étaient également fort mal disposés à l'égard de ces trophées. Leur sentiment sur ce point se fit jour notamment sous le règne d'Hérode le Grand ; cf. l'épisode des trophées dans Josèphe, *A. J.*, XV, 8, 1-2 : les Juifs, rapporte l'historien, « pensaient qu'il y avait des figures enfermées dans les panoplies ». — « Ils répartissent leur joug et leur impôt, — (cet impôt, c'est) *leur nourriture*, — sur tous les peuples, année par année ... » : allusion à la réorganisation administrative et à l'exploitation fiscale par les Romains des pays conquis. Il est bien connu que le versement de l'impôt aux Romains était *annuel*, comme le précise notre document. Le paiement d'un tribut était immédiatement exigé du vaincu ; quand Jérusalem fut prise en 63, « les Romains, rapporte Josèphe, levèrent sur nous en peu de temps plus de dix mille talents » (*A. J.*, XIV, 4, 5). C'est grâce à ces tributs très lourds, grâce aussi aux impôts perçus en nature, en blé notamment, que les gens de Rome purent « manger grassement » : cet impôt, dit le *Commentaire*, c'est « leur nourriture ». Précisons que les Juifs eux-mêmes, sous Hyrcan II, devaient livrer aux Romains chaque année, outre les impôts en espèces, une quantité importante de céréales (cf. *A. J.*, XIV, 9, 6).

§ **19.** — Sur les massacres effectués par les Romains en Judée lors de la prise des villes ou des rébellions, nous sommes largement renseignés. P. ex. prise de Jérusalem en 63 : « environ douze mille Juifs périrent, mais fort peu de Romains » (*A. J.*, XIV, 4, 4) ; défaite d'Alexandre, fils d'Aristobule II, par Gabinius près du mont Itabyrion : dix mille Juifs tués (*A. J.*, XIV, 6, 3) ; prise de Jérusalem en 37 par les troupes romaines associées aux troupes d'Hérode : « Ce fut un carnage général : les Romains étaient irrités des lenteurs du siège, et les Juifs de l'armée d'Hérode ne voulaient laisser vivant aucun de leurs adversaires. On égorgea les malheureux entassés dans d'étroites ruelles, dans les maisons, ou réfugiés dans le Temple ; il n'y eut ni pitié pour les enfants et les vieillards, ni ménagement pour la faiblesse des femmes » (*A. J.*, XIV, 16, 3).

§ **20.** — « Les choses qui arriveront à la dernière génération », c'est-à-dire les événements qui se dérouleront lors de la fin du monde : cf. §§ 16 et 28. Ces événements sont le thème de nombreuses Apocalypses ; noter que l'Écrit de Damas (A VIII 20) renvoie expressément sur ce sujet à « la parole qu'a dite Jérémie à Baruch, fils de Nériyah » : nous connaissons plusieurs écrits apocalyptiques attribués à ce Baruch, notamment l'*Apocalypse de Baruch* conservée en syriaque, l'un des plus importants « pseudépigraphes » de l'Ancien Testament. — « Mais la consommation du temps, il ne la lui fit pas connaître » : nul ne connaît donc le jour ni l'heure. Il faut veiller sans cesse ; c'est le conseil même du texte biblique ici commenté : « Je veux rester debout à mon poste et monter ma garde. Et je guetterai pour voir ... » — Au Maître de justice « Dieu a fait connaître tous les Mystères de ses serviteurs les Prophètes » : ainsi le Maître détient la Révélation plénière. Il est le suprême Révélateur de l'Esprit saint : « Dieu a fait connaître, par le moyen de son Oint, son Esprit saint » (Écrit de Damas, A II 12) ; en tant que Révélateur, il est comme un nouveau Moïse : c'est, lisons-nous, « par le moyen de Moïse et aussi par son Oint saint » que Dieu révéla ses commandements (*ibid.*, A VI 1).

§ **21.** — « Le temps ultime sera de longue durée » : les justes, lit-on ailleurs, « vivront mille générations » (Écrit de Damas, A VII 6 ; cf. B XIX 1-2), c'est-à-dire éternellement. — « Il dépassera tout ce qu'ont dit les Prophètes » : cf. *I Corinthiens* II 9 : « Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, Dieu l'a préparé pour ceux qui l'aiment. » — « Car les Mystères de Dieu seront merveilleux » : cf. l'expression « Dieu, en ses Mystères merveilleux ... » (Écrit de Damas, A III 18).

§ **22.** — Ici est recommandée la persévérance ; le découragement, en effet, guettait ceux qui attendaient de jour en jour la venue du temps ultime, l'avènement définitif du Maître de justice : confiance, leur dit-on, « tous les temps de Dieu arrivent à leur terme », entendons au moment fixé ; toutes les périodes de l'histoire, — cette conception semble bien être d'origine iranienne, comme diverses autres doctrines attestées dans les écrits de la secte —, se déroulent strictement selon le plan de Dieu. — L'Écrit de Damas, en plusieurs passages, vise précisément ceux qui, ayant adhéré à l'Alliance Nouvelle, ont fait défection ; voici l'un de ces passages (B XIX 33-XX 3) : « Ainsi tous les individus qui sont entrés dans la Nouvelle Alliance au pays de Damas, mais qui se seront ravisés et auront trahi et se seront écartés du puits d'eaux vives, ne seront plus comptés dans le Conseil du peuple ni inscrits dans son registre, depuis le jour où fut enlevé le Maître Unique jusqu'à l'avènement de l'Oint issu d'Aaron et d'Israël[1]. Et ainsi en sera-t-il du jugement pour quiconque est entré dans la congrégation des hommes adonnés à la perfection de la sainteté, mais se sera découragé de pratiquer les ordonnances des justes ; c'est l'homme qui a fondu au milieu de la fournaise. »

§ **23.** — Il ne subsiste plus que quelques mots de cette section du *Commentaire*. Il semble qu'il y était question des

1) « L'Oint issu d'Aaron et d'Israël » est identique, soulignons-le, au « Maître de justice » ; celui-ci est l'Oint, le Messie. Si l'auteur varie les noms, ceci relève simplement de la plus élémentaire rhétorique.

récompenses éternelles, qui « seront doublées » pour les justes, au moment du grand Jugement.

§ **24.** — Doctrine essentielle : la Foi qui sauve, c'est la Foi dans le Maître de justice, Fondateur divin de la Nouvelle Alliance. C'est, on le sait, sur le même passage d'*Hab.* II 4 b que Paul, l'Apôtre chrétien, appuiera sa doctrine de la justification par la Foi. — Les Juifs fidèles à la Loi, — entendons à la Loi telle qu'elle est comprise et portée à sa perfection grâce aux Révélations que détient la secte —, seront « délivrés de la Maison de jugement », c'est-à-dire, comme je l'ai expliqué plus haut (p. 145), de la Maison d'Israël coupable ; la secte, c'est la « Maison de la Loi » (Écrit de Damas, B XX 10, 13). Face à l'Israël coupable et déchu, se dresse désormais un autre Israël, — l' « Israël de Dieu », comme dira Paul (*Gal.* VI 16), le « verus Israël », comme écrira saint Augustin (*Enarr. in Ps.*, LXXV, 2).

§ **25.** — Le Prêtre impie qui est ici visé, c'est aussi un souverain, un souverain temporel, puisqu'il « exerça le commandement sur Israël » : c'est donc un grand-prêtre, un grand-prêtre asmonéen. Je pense qu'il s'agit d'Hyrcan II, fils aîné d'Alexandre Jannée et d'Alexandra, et frère d'Aristobule II ; c'est du même personnage qu'il s'agit aussi, selon moi, dans §§ 28, 29, 32 et 33. Ce Prêtre, lit-on ici, « fut appelé du Nom de vérité au début de son avènement » : ceci semble indiquer, comme nous l'avons dit plus haut (p. 145), qu'il se comporta, durant les premiers temps de son pontificat, en vrai « Prêtre de Yahvé », conformément aux aspirations des hommes pieux. Pareille donnée convient fort bien, semble-t-il, à Hyrcan II : nommé grand-prêtre par la reine Alexandra à la mort de son époux (*A. J.*, XIII, 16, 2), il exerça d'abord ses fonctions, durant le règne de cette reine, de façon purement religieuse, sans s'occuper de politique ; c'est sa mère et ce sont les Pharisiens qui gouvernaient, tandis que lui restait « indifférent aux affaires », ἄπρακτος (*A. J.*, XIV, 4, 2). Mais, à la mort d'Alexandra (67), il voulut prendre le pouvoir, ainsi que sa qualité d'aîné lui en donnait le droit. Son frère Aristobule

lui fit alors la guerre ; Hyrcan céda et « consentit qu'Aristobule fût roi et que lui-même vécût sans se mêler aux affaires, en jouissant tranquillement de sa fortune », et « en simple particulier » (*A. J.*, XIV, 1, 2). Toutefois, manœuvré par l'Iduméen Antipater, Hyrcan ne tarda pas à intriguer en vue de reconquérir le souverain pontificat, et Pompée, après la prise de Jérusalem en 63, — Aristobule ayant été fait prisonnier antérieurement, — le réintégra dans ses fonctions de grand-prêtre (*A. J.*, XIV, 4, 4). Hyrcan exerça alors la souveraineté temporelle, sinon comme roi, — Pompée avait aboli la royauté —, du moins comme ethnarque ; c'est ce cumul du sacerdoce et d'une fonction profane que stigmatise ici le commentateur : « mais, quand il exerça le commandement sur Israël, son cœur s'éleva, et il abandonna Dieu ... ». — Outre l'orgueil et l'abandon de Dieu, le commentateur reproche à Hyrcan son amour des richesses : le mot « richesses » (הון) revient trois fois dans cette péricope ; notons que cet Hyrcan, au témoignage de Josèphe, était riche (τῶν Ὑρκανοῦ χρημάτων, *A. J.*, XIV, 9, 3). Le mépris des richesses, l'amour de la pauvreté, c'était, au contraire, l'un des commandements majeurs de la secte. — Hyrcan « vola » (cf. § 33). — « Il amassa les richesses des hommes violents qui s'étaient révoltés contre Dieu » : allusion difficile à préciser ; peut-être « les hommes violents » sont-ils ces bandits qui, sous la conduite d'un nommé Ézéchias, dévastèrent, au temps d'Hyrcan, les frontières de la Syrie ; ils furent battus par le jeune Hérode, marchant à la tête des troupes juives (*A. J.*, XIV, 9, 2-3). Ézéchias et plusieurs des bandits, à la suite de cette expédition, furent mis à mort ; il est assez probable que les biens qu'ils avaient amassés furent confisqués, du moins partiellement, au profit du Trésor.

§ **26.** — Le Prêtre dont il est question dans la première partie de la péricope, c'est le même que le Prêtre impie du § 27 : c'est celui qui « commit un crime à l'égard de l'Élu de Dieu », celui qui condamna le Maître de justice au supplice. Nous verrons, à propos de § 27, que c'est Aristobule II. — Il

est particulièrement fâcheux que manquent deux ou trois lignes à la fin de la col. VIII : on devait exposer dans ces lignes manquantes les circonstances dans lesquelles le Prêtre, « révolté » contre Dieu, poursuivit le Maître et sa secte. Le texte, au début de la col. IX, nous apprend que le Maître fut mis en jugement, qu'il fut « frappé », que les bourreaux se livrèrent sur lui à toutes sortes d' « horreurs » ; ailleurs (§ 31), on apprend encore qu'il fut « dévêtu », sans doute pour être flagellé ou mis en croix. Si le commentateur parle de son « corps de chair », n'est-ce pas qu'il considère que le Maître, étant de nature divine, s'est proprement « incarné » ? Dans § 31, on oppose l'infamie sacrilège par laquelle fut exposée aux regards la nudité de son corps à la gloire de son apparition resplendissante lors de la punition de la Ville coupable.

Dans la seconde partie de la péricope, il est question des « derniers Prêtres de Jérusalem » ; entendons sans doute des derniers Grands-prêtres, Aristobule II et Hyrcan II. Dans la perspective de l'auteur, qui écrit vers la fin du règne d'Hyrcan II (cf. p. 170), le Jugement final est imminent, et ce sont donc eux les « derniers Prêtres de Jérusalem ». — Ce qu'il dit de leurs « richesses » et de leurs « pillages » nous est parfaitement confirmé par Josèphe : pour Aristobule II, on sait qu'il fit des incursions chez les peuples voisins, qu'il commit même des pirateries sur mer (*A. J.*, XIV, 3, 2) ; pour Hyrcan II, ses richesses étaient telles que Josèphe s'est vu obligé d'expliquer tout au long à son sujet comment pouvaient affluer vers la Métropole du monde juif des sommes aussi importantes (*A. J.*, XIV, 7, 2). — « Mais, à la fin des jours, leurs richesses, avec le fruit de leurs pillages, seront livrées aux mains de l'armée des Kittim. Car c'est eux *le restant des peuples.* » Oui, les Romains, en cette période du plein épanouissement de leur conquête, sont bien « le restant des peuples », c'est-à-dire le tout dernier peuple appelé à jouer un rôle sur la scène de l'histoire humaine ; car nous sommes « à la fin des jours ». Et c'est bien entre les mains des généraux romains que sont livrées les immenses richesses

accumulées par les dynastes asmonéens : qu'on pense, p. ex., au tribut de « plus de 10.000 talents », exigé par Pompée de Jérusalem conquise (*A. J.*, XIV, 4, 5) ; au pillage de « tout l'or qui se trouvait dans le Sanctuaire », — 8.000 talents —, par Crassus, en 54 (*A. J.*, XIV, 7, 1). Voraces étaient les aigles romaines.

§ **27.** — Le Prêtre impie, celui qui persécuta et supplicia le Maître, c'est nécessairement un grand-prêtre ayant régné avant la prise de Jérusalem en 63 ; cet événement, en effet, fut considéré comme une Visite du Maître, du Maître glorifié (cf. § 31) : celui-ci dut donc être mis à mort quelque temps auparavant. Je pense que ce fut sous Aristobule II (67-63). Cette identification du Prêtre persécuteur avec Aristobule II s'appuie sur ce que nous apprend le commentateur concernant le destin tragique de ce Prêtre : « Dieu, déclare-t-il, l'a livré aux mains de ses ennemis pour l'humilier par des coups jusqu'à extermination, dans les amertumes d'âme... » Or, Aristobule II, l'histoire nous le fait savoir, fut arrêté et fait prisonnier par Pompée, — trois ou quatre mois avant la prise de Jérusalem ; évadé de Rome en 56, il reparut en Palestine, où il créa une certaine agitation, mais il fut bientôt repris et envoyé de nouveau à Rome dans les fers : en propres termes, « Dieu le livra aux mains de ses ennemis ». Quant aux « humiliations », quant aux « amertumes d'âme », quant aux « coups » qui le frappèrent « jusqu'à extermination », qu'on se rappelle qu'il dut prendre part, enchaîné, au triomphe de Pompée à Rome, en 61 ; qu'il échoua piteusement, en 56, lors de sa tentative de reprendre le pouvoir ; qu'enfin il mourut empoisonné dans sa prison, en 49, par les partisans de Pompée : peut-on imaginer une justification plus exacte des paroles de notre commentateur ?

A quelle date, à quel moment de son règne Aristobule II commit-il le crime dont il fut si exemplairement châtié ? On ne peut guère répondre avec certitude à cette question. A vrai dire, cette incertitude n'est pas bien grave, étant donné que le règne d'Aristobule II dura seulement trois ans et six

mois (*A. J.*, XIV, 6, 1) : la condamnation et l'exécution du Maître eurent lieu au cours de ces trois ans et six mois, entre 67 et 63 ; on atteint donc pour cet événement une date au moins approximative, dont la marge est très limitée. Si l'on voulait préciser davantage, on penserait volontiers à la période de temps qu'Aristobule passa à Jérusalem vers avril-mai 63, après que, sur l'ordre de Pompée, il eut évacué l'Alexandreion : durant ce court séjour, nous dit Josèphe, « il s'occupa à préparer la guerre » (*A. J.*, XIV, 4, 4). En ces journées dramatiques où Aristobule, affolé, se disposait à tenir tête dans sa capitale aux soldats de Pompée, n'était-ce pas pour lui une mesure de précaution indispensable que de se débarrasser d'abord de ses adversaires déclarés, de cette secte de la Nouvelle Alliance fanatiquement hostile au roi et grand-prêtre, ainsi qu'à ses partisans, les Sadducéens ?[1] Dans la fièvre de ces jours-là, Aristobule, — ce « violent » et cet « agité » (*A. J.*, XIV, 3, 4) —, put fort bien décider d'en finir avec ces dangereux opposants, en condamnant et en faisant exécuter sommairement leur chef et peut-être aussi quelques-uns des principaux d'entre eux. On pourrait également penser à cet autre moment de fièvre, quand, au printemps de l'an 65, Aristobule se trouva assiégé dans Jérusalem par les troupes d'Hyrcan et d'Arétas (*A. J.*, XIV, 2, 1-2) ; l'exaspération des partis fut alors à son comble. Josèphe nous dit que « les plus distingués des Juifs » quittèrent vers ce temps le pays pour se réfugier en Égypte. Qui sont ces notables juifs ? Sont-ce des Pharisiens ? Ou bien sont-ce précisément des adeptes de la Nouvelle Alliance, prêtres ou laïques, se sentant menacés par la persécution qui aurait alors frappé en premier lieu le Maître ?

§ **28.** — La première partie de cette section du *Commentaire* est très mutilée ; on reconnaît néanmoins qu'il s'agit encore d'un Prêtre, et, comme on parle de « ses pierres » (des pierres de la ville reconstruite), d'un grand-prêtre bâtis-

1) Cf. *Observations...*, p. 23-24, 28.

seur : celui-ci, c'est Hyrcan II, comme nous le montrerons à propos de § 29.

La seconde partie vise la « Maison de jugement », — c'est-à-dire, répétons-le, la Maison d'Israël coupable, — et le jugement qui doit frapper cette « Maison de jugement » (cf. § 16).

§ **29.** — L'auteur vise ici encore Hyrcan II. Si ce Prêtre est nommé ici Prophète (« Prophète de mensonge »), c'est que le grand-prêtre en fonction, comme on le sait par divers textes, était considéré comme possédant le don de prophétie[1]. — « Il en a séduit beaucoup afin de rebâtir sa ville de vanité dans le sang versé » : nous savons par Josèphe que César, en 47, autorisa Hyrcan II à relever les murailles de Jérusalem, qui avaient été détruites lors du siège de 63 (*A. J.*, XIV, 8, 5, et XV, 9, 1)[2]. Ce fut pour récompenser l'aide que lui avaient apportée Hyrcan et Antipater au moment de la bataille d'Alexandrie. C'est par cet appui effectif, c'est par ce secours militaire qu'Hyrcan II se rendit César favorable : il en « séduisit beaucoup », dit le *Commentaire ;* c'est César que, surtout, il « séduisit ». Celui-ci, reconnaissant, le confirma, en outre, dans sa charge de grand-prêtre, en même temps qu'il honora Antipater du titre de citoyen romain (*A. J.*, XIV, 8, 3). En quel sens est-il dit que Jérusalem fut reconstruite « dans le sang versé » ? Ne serait-ce pas une allusion aux Juifs qui périrent en Égypte en combattant pour César, et dont la mort, dont « le sang versé » paya la bienveillance du Romain ? — « A cause de sa gloire » : Jérusalem, sous Hyrcan II, connut un renouveau de gloire. Josèphe nous dit que César « combla Hyrcan d'honneurs » (*A. J.*, XIV, 8, 3 ; voir aussi les divers décrets pris en faveur d'Hyrcan et des Juifs dans *A. J.*, XIV, 10) ; de même, Hyrcan « reçut de grandes marques d'honneur du peuple athénien, auquel il s'était également rendu très utile » (*A. J.*, XIV, 8, 5). —

1) Cf. notamment *Jean*, XI, 51 : Caïphe prophétise en tant que grand-prêtre.

2) Dans l'Écrit de Damas, c'est certainement Hyrcan II et ses partisans qui sont désignés du nom de « bâtisseurs de murailles » ; cette allusion n'avait pu être encore élucidée. La présente observation est d'une importance essentielle pour la datation de l'Écrit de Damas.

« Afin que beaucoup peinassent à son service de vanité » : pourquoi « beaucoup » ? C'est une allusion, semble-t-il, au fait que, par un décret de César, Hyrcan reprit possession des villes de Galilée, antérieurement transférées à la Syrie et à la Phénicie, ainsi que du port de Joppé (*A. J.*, XIV, 10, 6) ; ainsi s'agrandit considérablement le nombre de ses sujets.

§ **30.** — La Connaissance, — la Gnose —, sera en plénitude révélée aux élus ; cf. § 21 : « car les Mystères de Dieu seront merveilleux ». Même doctrine dans *Testament de Lévi* XVIII 5 : καὶ ἡ γνῶσις Κυρίου ἐκχυθήσεται ἐπὶ τῆς γῆς ὡς ὕδωρ θαλασσῶν ; ce passage semble directement inspiré d'*Isaïe* XI 9, verset que reproduit presque textuellement *Hab.* II 14. — Sur l'importance accordée à la « Connaissance » dans la doctrine de la secte, cf. Écrit de Damas, A II 2-3 : « Dieu aime la Connaissance (דעת) : la Sagesse et le Conseil, il les a installés devant Lui ; la Prudence et la Connaissance (דעת) sont ses ministres. »

§ **31.** — Cette section, d'un intérêt capital, comprend deux parties. Dans la première, le commentateur rappelle le crime du Prêtre impie, — Aristobule II —, qui a persécuté le Maître et l'a « englouti », c'est-à-dire, suivant un sens courant du verbe hébreu בלע, l'a fait périr. Dans la seconde, tout en gardant le style sibyllin qui lui est habituel, mais avec une précision et une insistance qui montrent bien son intention d'être ici plus qu'ailleurs parfaitement compris, l'auteur fait allusion à une grave catastrophe qui frappa Jérusalem comme châtiment du crime commis contre le Maître : les gens furent « engloutis », c'est-à-dire que beaucoup périrent ; ils « trébuchèrent », c'est-à-dire qu'ils tombèrent et qu'ils s'effondrèrent. La date de l'événement est clairement indiquée : « au moment de la fête chômée du Jour des Expiations » ; et l'on répète : « au Jour du Jeûne, qui est pour eux un sabbat chômé ». Le « Jour du Jeûne », c'est le nom donné dans la Mishna au « Jour des Expiations » ; celui-ci se célébrait — se célèbre encore — le 10 du mois de Tishri. Dans *Lévitique* XVI et XXIII 26-32, on souligne que ce jour de

jeûne est aussi un jour de repos complet : שבת שבתון ; expression que le texte de la Mer Morte traduit de façon tout à fait équivalente : שבת מנוחתם (cf. מועד מנוחת יום הכפורים). — La catastrophe qui frappa Jérusalem en un Jour des Expiations, c'est la prise de Jérusalem par Pompée en 63 av. J.-C. Nous avons sur ce point le témoignage formel de Josèphe (*A. J.*, XIV, 3, 4) : « La ville fut prise le Jour du Jeûne (τῇ τῆς νηστείας ἡμέρᾳ), dans la 179e Olympiade, sous le consulat de Caius Antonius et de Marcus Tullius Cicéron. » Aussi le témoignage de Strabon (XVI, 2, 40) : « Pompée s'empara de Jérusalem, ayant guetté le Jour du Jeûne, quand les Juifs s'abstenaient de tout travail » ; expression qui décrit très exactement le Jour des Expiations, ce jour qui est aussi un jour de repos complet, un « sabbat chômé »[1]. — La guerre contre Pompée et la prise de Jérusalem en 63 ont laissé de nombreux échos en divers écrits juifs du Ier siècle av. J.-C. : je me propose de le démontrer prochainement ; je signalerai ici seulement *Psaumes de Salomon*, I, II, VIII, XVII.

§ **32.** — « Ce Prêtre, dont l'ignominie a dépassé la gloire », c'est Hyrcan II ; sur la « gloire » de ce souverain, voir notes sur § 29. — Il faut ici remarquer surtout que le châtiment de cet Hyrcan II est indiqué comme devant avoir lieu, non comme ayant déjà eu lieu : « la coupe de la fureur de Dieu l'engloutira (תבלענו) ... » ; de même, dans § 33 : « car Dieu le condamnera (ישופטנו) à l'extermination ... ». Hyrcan II fut déposé et fait prisonnier en 40 par les envahisseurs Parthes ; emmené captif par ceux-ci, il put, sur les instances d'Hérode, revenir plus tard à Jérusalem, mais Hérode le fit assassiner en 30. L'auteur ignore, semble-t-il,

1) C'est également au Jour des Expiations, en 37 av. J.-C., — 27 ans plus tard —, que Jérusalem fut prise par Sossius et Hérode (*A. J.*, XIV, 16, 4) ; mais nous allons voir, à propos du § 32, que le *Commentaire* fut rédigé avant la fin du gouvernement d'Hyrcan II, donc avant 40 : l'allusion du § 31 ne peut donc viser que l'événement de 63. — E. Schürer (*Geschichte des Jüdischen Volkes...*, I, p. 298, n. 23) a exprimé des doutes sur l'exactitude du renseignement fourni par Josèphe quant à la date même du Jour des Expiations : le *Commentaire d'Habacuc* réhabilite ici Josèphe.

ces événements ; c'est donc qu'il a rédigé le *Commentaire* avant la fin du gouvernement d'Hyrcan II, par conséquent avant 40. De toute manière, on ne saurait guère descendre après 40 : aucune espèce d'allusion au règne d'Hérode le Grand. En outre, l'allusion du § 15 à la lutte des partis dans le monde romain fixe un ultime *terminus ad quem* : l'an 29 av. J.-C., quand Octave est nommé impérator à vie et que cesse définitivement la période des guerres civiles.

§ **33.** — Le « Prêtre impie », c'est ici encore Hyrcan II. Quelle est cette « rétribution qu'il a exigée des pauvres » ? Qui sont ces « pauvres » qu'il « a médité d'exterminer », — ces « pauvres » qui demeurent « dans les villes de Juda », et dont il « a volé les biens » ? Je ne pense pas qu'il s'agisse ici, du moins principalement, du prélèvement des impôts et taxes, qu'on aurait exigés strictement même des Juifs les moins fortunés ; le commentateur, en effet, interprétant à sa manière les mots du texte biblique, explique comme suit le mot « pauvres » : « car *le Liban*, c'est le parti de la Communauté, et *les bêtes*, ce sont les simples de Juda, quiconque pratique la Loi ». Nous voici donc prévenus : les « pauvres » (אביונים), ce sont les adeptes mêmes de la secte de la Nouvelle Alliance ; rien d'étonnant en ce vocable, étant donné que les membres de cette secte mystique faisaient précisément profession de mépriser les richesses. Dès lors, je crois que l'auteur fait allusion ici à des mesures de confiscation des biens qui durent être prises par Hyrcan II contre la Communauté de la Nouvelle Alliance et contre ses membres. Ceux-ci, en grand nombre, quittèrent la Judée dès la mise à mort du Maître et se réfugièrent à Damas, — à Damas où resta fixé très probablement le siège de l'Église de la Nouvelle Alliance jusque vers le début du règne d'Hérode le Grand[1] ; Hyrcan II fit alors main basse sur les biens que les exilés durent abandonner en Judée, sans doute aussi sur ceux des fidèles de la secte qui n'avaient pas quitté le pays. Il n'est pas sûr qu'Hyrcan II

1) Voir *Observations...*, p. 24-25.

ait exercé contre ceux-ci une persécution sanglante : le *Commentaire* dit que, sous son gouvernement, « on insulta et outragea les élus de Dieu » (§ 29), non pas proprement qu'on les mit à mort. Si Hyrcan II est accusé d'avoir « médité d'exterminer les pauvres » (§ 33), ceci peut seulement signifier qu'il leur enleva leurs moyens de subsistance, ou bien qu'il eut seulement le projet de les poursuivre : projet non réalisé, du fait précisément que ceux que visait la persécution étaient pour la plupart, — et, en tout cas, les plus en vue, — réfugiés à Damas. — Hyrcan est encore accusé d'avoir « commis des actions abominables et souillé le Sanctuaire de Dieu » ; cf. § 25 : « et il mena une conduite abominable en toute espèce de souillure impure ». Ce que le commentateur entend par ces mots est expliqué par l'Écrit de Damas (A V 6-13) : « Et, en outre, ils souillent le Sanctuaire, eux dont aucun ne fait les distinctions (entre pur et impur) conformément à la Loi, et qui couchent avec celle qui voit le sang des menstrues, et qui épousent chacun la fille de son frère et la fille de sa sœur... Et, en outre, c'est leur esprit saint qu'ils ont souillé, tandis qu'avec une langue blasphématoire, ils ont ouvert la bouche contre les décrets de l'Alliance de Dieu, disant : « Ils ne sont pas valides » ; c'est une abomination qu'ils disent à ce sujet. »

§§ **34** et **35.** — La condamnation des idoles païennes est un thème tout à fait courant dans l'Ancien Testament et aussi dans les Apocryphes et Pseudépigraphes de l'Ancien Testament ; les références ici seraient innombrables.

A. DUPONT-SOMMER.

Paris, 31 mai 1950.